



Salon des Arts 2023

Du jeudi 9 novembre au dimanche 12 novembre

Vernissage le jeudi 9 novembre à 19h

A l'Espace Multiculturel de Chartrettes

Vous êtes artiste, vous avez déjà exposé ou vous nous avez fait part de votre vœu d'exposer, n'hésitez pas, inscrivez-vous au Salon des Arts de Chartrettes organisé par l'ADAC.

Inscription à retourner à l'ADAC, au 43 rue Georges Clemenceau, **avant le 7 novembre, accompagné du paiement du droit d'inscription.**

Droit d'inscription : 10 € **par œuvre** quelle que soit la taille (chèque à l'ordre de l'ADAC).

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Titre / format / technique artistique (3 œuvres maxi ou un combiné) indiquer éventuellement votre prix de vente pour l'élaboration du catalogue (en cas de vente, reversement de 10% à l'ADAC).

1

2

ATTENTION

* Veuillez indiquer **sur chacune** des œuvres, votre nom, le titre de l'œuvre et les matières utilisées.

* Merci de prévoir des **fixations** (type crochet, ficelle, fil de fer, stèle...) le jour du dépôt, pour les œuvres.

* Tout **type** d'œuvre est accepté : dessin, peinture, aquarelle, gravure, sculpture, photo, artisanat...

Dépôt : Hall

Uniquement le mercredi 8 novembre 14h/20h

Retrait : Grande salle

Dimanche 12 novembre 18h/20h
contre émargement, grande salle

Remise des prix

Il est essentiel que vous soyez présent, ou représenté, le soir du vernissage musical, le 9 novembre à 19h.

Le soir du vernissage seront remis les prix de la Commune, du Pays de Fontainebleau, des artistes exposants et du jury ADAC.

Lors de l'audition/concert/expo de Noël de l'association, le dimanche 17 décembre après-midi, seront remis les prix des publics, adulte et enfant.

Permanence

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer vos disponibilités pour les permanences d'accueil du public, veuillez indiquer le jour et la tranche horaire choisis :

Les permanences se feront par tranche de 2/3 heures (4 personnes minimum) : 14h à 18h jeudi et vendredi, samedi et dimanche 10h à 18h. Comptage du public. Accueil des scolaires le jeudi. Mise à disposition du livre d'or.

L'organisateur du salon décline toute responsabilité en cas de dommage ou de vol, laissant à chaque exposant le soin de contracter une assurance personnelle ou de faire agir sa RC si besoin.

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'exposition notamment sous le respect des normes sanitaires si effectives et informé du plafond des inscriptions à 50 exposants.

Pour toutes informations, adac77@orange.fr (01 64 14 95 71)

Date et signature